



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 NOVEMBRE 2024

Étaient présent·es

Damien Malinas, président de l'ESAA,
Anne Gagniard, vice-présidente de l'ESAA, déléguée à l'enseignement supérieur,
Claude Nahoum, 1er adjoint au Maire, délégué à la vie culturelle,
Ghislaine Persia, conseillère municipale,
Marc Simelière, conseiller municipal
Réjane Perret, personnalité qualifiée désignée par la ville,
Hervé Giocanti, professeur d'enseignement artistique, conservation-restauration
Benoit Broisat, professeur d'enseignement artistique, création,
Laetitia Herbette, représentante des personnels administratifs et technique,
Lou Grégoire, représentante des étudiant·es CR,
Dalia Messara, conseillère Enseignement supérieur, représentante de la DRAC PACA

Procurations

Cécile Helle, Maire d'Avignon en faveur d'Anne Gagniard,
Frédéric Corcoral, conseiller municipal en faveur de Marc Simelière

Invité.es

Corinne Ramelly, conseillère représentant le cabinet de Madame le Maire d'Avignon.
Raphaëlle Mancini, secrétaire générale,
Émilie Cosme, ressources humaines et comptabilité
Marion Botter, chargée de mission Partenariat et soutien aux acteurs culturels

Excusé :

Thierry Suquet, Préfet de Vaucluse
Bruno Portet, directeur du service Culture, Ville d'Avignon



Ecole Supérieure d'Art Avignon
500 chemin de Baigne-Pieds
84 000 AVIGNON
Tel : 04 90 27 04 23

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION N°6

Convention de délégation de gestion Pep's - Accompagnement Personnalisé Retraite (APR)

Étaient présent·es

Étaient absent.e.s excusé·es

Procurations

Afin de pouvoir accompagner les agents de l'ESAA dans leur dossier retraite, il est proposé de contractualiser avec le Centre de Gestion du Vaucluse pour fixer les conditions selon lesquelles s'établissent et s'organisent les relations relatives à la gestion des dossiers CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) entre l'ESAA et le centre de gestion.

Il est soumis au Conseil d'Administration la convention ci-joint.

Le coût par agent est estimé à 200€ / dossier retraite.

Le Conseil d'Administration, en date du 8 novembre, approuve :

ARTICLE 1 : la signature de la Convention de délégation de gestion Pep's - Accompagnement Personnalisé Retraite (APR) avec le Centre de Gestion du Vaucluse (jointe à la présente délibération).

ARTICLE 2 : Les dépenses correspondantes seront intégrées au budget de l'ESAA.

Membres	
Nombre de votants	13 (11 + 2)
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Le Président du Conseil d'administration
Damien MALINAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 Nîmes CEDEX 09 – Tél. : 04 66 27 37 00 – Fax : 04 66 36 27 86 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr